



## Prime covid attribuée seulement à certains

-----  
Par kazm

bonjour à tous ,

Je travaille dans une boîte publique sous contrat droit privé , une prime "risque covid" a été attribuée à des collègues plombiers et pas à nous les releveurs de compteurs , ce que je trouve pas correcte car nous prenons plus de risques ( nous allons chez plus de clients que les plombiers donc plus de risques).

On a reçu un courrier qui nous explique que c'est bien une prime covid qui d'ailleurs est "maquillée" en prime participation evaluation sur le bulletin de paie de mes collegues.

Je trouve pas tout cela correcte mais c'est peu être dans leur droit donc je vous demande de l'aide ici si vous pouvez m'eclairer.

Merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour  
Quelle réponse vous ont donné les organisations syndicales ?

-----  
Par kazm

Qu'ils ont fait de leur mieux en demandant à tous les dirigeants mais que ca donne rien ils sont peesimistes

-----  
Par Prana67

Bonjour,

Il faudrait voir les conditions d'attribution de cette prime.

Légalement une prime peut être versée sous conditions. Si vous ne remplissez pas les conditions vous ne pouvez pas toucher la prime.

Ensuite il faut vérifier si les conditions prévues dans l'accord sont en conformité avec la loi.

-----  
Par kazm

les conditions étaient d'avoir travaillé un certain nombre de temps ( ce que je remplissais parfaitement) et de faire partie des 5-6 métiers du service cité pour l'attribution de cette dernière, par contre pour ça je n'en fait pas partie à tord puisque mon métier est celui le plus exposé au risque covid..

-----  
Par Prana67

Au vu de ce que vous écrivez vous ne remplissez pas les conditions pour toucher cette prime. Légalement ça me semble correct.

Si vous estimez que c'est injuste parce que votre métier est plus exposé que ceux qui touchent la prime il faut faire

remonter vos arguments à la direction et bien sur aux syndicats.